

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2729**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Cession, au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), d'un immeuble situé 93, rue Coste

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2729**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Cession, au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), d'un immeuble situé 93, rue Coste**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par exercice du droit de préemption, au prix de 350 000 €, un immeuble situé 93, rue Coste à Caluire et Cuire.

Il s'agit d'un immeuble constitué par :

- un bâtiment sur sous-sol à usage de cave et garage et rez-de-chaussée surélevé à usage d'habitation,
- un bâtiment à usage d'atelier,
- la parcelle de 937 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 213 de la section BI, sur laquelle sont édifiées ces constructions.

Cette acquisition permettra au SYTRAL de réaliser l'extension de son dépôt de bus qui est situé sur un terrain contigu.

Aux termes de la promesse d'achat, le SYTRAL, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter ledit bien, libre de toute location ou occupation, au prix de 350 000 €, conforme à l'avis de France domaine et à rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 19 mai 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), pour un montant de 350 000 €, d'un immeuble situé 93, rue Coste à Caluire et Cuire, afin de réaliser l'extension d'un dépôt de bus.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1750, le 17 octobre 2011 pour la somme de 12 000 000 €.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 350 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.